

ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE
DE LA CONFEDERATION SYNDICALE
DES FORCES PRODUCTIVES



AVANT-PROJET DE TEXTE

PREAMBULE :

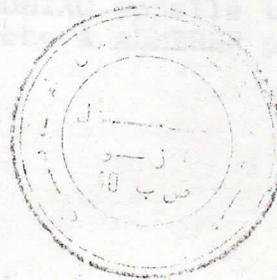
Suite à la déclaration du 16 Mai 1990, les initiateurs du projet de création de la Confédération Syndicale des Forces Productives proposent à l'Assemblée Générale Constitutive le présent avant projet pour être enrichi, amendé et adopté.

Ce document est une première base nécessaire à la constitution du dossier pour l'obtention de l'agrément.

Il demeure entendu, que ce document sera déposé sous forme de projet de texte, l'adoption définitive des statuts de fonctionnement de la Confédération relèvera des prérogatives de son congrès.

ORAN LE 06 SEPTEMBRE 1990 -15H-

- SALLE DU T.R.O. PLACE 1ER NOVEMBRE -



DECLARATION SYNDICALE DU 16 MAI 1990

CONSIDERANT :

- * Le déroulement anti-démocratique de la Conférence Nationale qui a regroupé les structures de l'appareil syndical de l'UGTA.
- * La préparation en vase clos du 8e Congrès de l'UGTA de Juin 1990, en rejetant la proposition de la constitution d'une Commission Nationale ouverte à tous les Syndicats présents sur le terrain.

- * Le refus du retour à la base pour subir le verdict des urnes,

Le Conseil Syndical Autonome (CSA) du Complexe d'Ammoniac d'Arzew réuni le 16 Mai 1990 :

- * Estime que le Conseil National de l'UGTA refuse d'appliquer réellement la démocratie syndicale et tente de pérenniser sa tutelle sur les travailleurs au nom d'une unité fictive.
- * Souligne que l'unité des travailleurs se forge à la base autour des luttes quotidiennes et non au sein des structures.
- * Considère en outre qu'une rénovation de l'organisation syndicale par le sommet ne pourra pas échapper aux calculs et compromis des états majors syndicaux et politiques.

Après avoir tenu compte de l'ensemble de ces éléments et analysé la situation syndicale depuis 1962, le CSA/AMMONIAC est convaincu de la nécessité de la fondation d'une nouvelle organisation syndicale qui puisera sa force et sa représentativité par une édification patiente à la base.

DEMOCRATIQUE, LIBRE ET INDEPENDANTE de tout Parti Politique, de l'Etat et du Patronat, cette nouvelle organisation syndicale sera une grande :

CONFEDERATION SYNDICALE DES FORCES PRODUCTIVES

qui puisera sa source sur les lieux de travail.

Dans ce cadre et conformément à la loi relative à l'exercice du droit syndical votée par l'APN, le CSA/AMMONIAC appelle tous les travailleurs qui souscrivent à cette démarche à ADHERER pour EDIFIER cette Confédération.

I. EXPOSE DES MOTIFS

L'évolution de la situation politique caractérisée par l'émergence de plusieurs partis, la nécessité pour ces formations politiques de s'assurer des assises populaires et la tentation d'utiliser les capacités de mobilisation des Organisations de masses, risquent d'engendrer à terme la formation de plusieurs "Organisations de Travailleurs".

Pareille situation aboutirait inévitablement à la dispersion des énergies et leur utilisation à des fins politiciennes au détriment de l'intérêt des travailleurs. Des travailleurs et syndicalistes conscients des enjeux n'ont cessé d'appeler à l'unité, dans le cadre de l'autonomie politique et la démocratie syndicale au lieu et place du centralisme-démocratique, imposé par l'ère du Parti Unique dans le but de caporaliser et de dénaturer le mouvement syndical.

Le centralisme-démocratique a effectivement engendré un bureaucratisme léthargique qui par des pratiques anti-démocratiques a annihilé tout esprit d'initiative des structures syndicales incapables de se départir des anciennes méthodes et de s'adapter aux réalités du moment.

Devant pareille situation, il ne restait d'autres choix que de proposer à tous les travailleurs quel que soit leur secteur d'activité et leur sensibilité, un cadre d'expression et d'organisation :

- * Indépendant de toute Tutelle politique ou autre, favorisant l'intérêt des travailleurs sur les calculs politiques et ne souffrant d'aucun réflexe conditionné.
- * Réellement démocratique, tenant compte de l'intérêt général sur les statuts et avantages individuels égoïstes.

C'est dans cette optique que des travailleurs syndicalistes proposent l'édification à partir de la base d'une Confédération Syndicale des Forces Productives qui puisera sa force et sa représentativité sur les lieux de travail.

Il est clair que la Confédération Syndicale des Forces Productives ne constituera pas un cadre antagoniste aux autres Organisations syndicales existantes où à venir. Elle demeurera ouverte à la concertation. Chaque fois que l'intérêt des travailleurs le commande, elle se fera un devoir de soutenir et d'engager des actions complémentaires à celles initiées par d'autres formations syndicales, car nous sommes convaincus que l'unité doit se faire dans l'action et non dans les structures.

III. STRUCTURES TRANSITOIRES DE FONCTIONNEMENT

ARTICLE.01. : L'organe provisoire de délibérations de la Confédération est l'Assemblée Générale Constitutive, jusqu'à la tenue du congrès.

ARTICLE.02. : Les initiateurs du projet de création de la Confédération Syndicale des Forces Productives (CO.SY.FO.P.) proposent la mise en place d'une Commission d'Animation et d'Information qui aura pour missions :

- * De stimuler la campagne d'adhésion au sein des collectifs de travailleurs.
- * D'adopter le spécimen de la carte syndicale de la Confédération.
- * D'aider les travailleurs après les campagnes d'adhésions, de mettre en place leurs Conseils Syndicaux au niveau des Unités, leurs coordinations syndicales (professionnelles, Entreprises, inter-professionnelles) et leurs syndicats de branches.
- * D'organiser des Assemblées Générales au niveau des Unités, Wilayas et Régions pour expliquer les objectifs de la Confédération.
- * D'élaborer des avants-projets de textes, de statuts et règlements intérieurs des organes de la Confédération qui seront soumis à la base pour discussions et enrichissements.
- * D'organiser un regroupement national pour le dégagement d'une Commission représentative de l'ensemble des secteurs, pour préparer avec la base les assises du congrès de la Confédération.

ARTICLE.03. : La Commission d'Animation et d'Information doit rendre compte régulièrement de ses activités aux membres de l'Assemblée Générale Constitutive.

ARTICLE.04. : L'Assemblée Générale Constitutive devra être convoquée avant le regroupement national pour présentation du rapport moral et financier.

ARTICLE.05. : La responsabilité morale de mener à bien la concrétisation du programme d'action jusqu'à la tenue du congrès de l'organisation incombe en premier lieu aux membres de l'Assemblée Générale Constitutive de la Confédération Syndicale des Forces Productives.

IV. PROGRAMME D'ACTION ET DE LUTTE DES ADHERANTS
DE LA CONFEDERATION DES FORCES
PRODUCTIVES

1. Indexation des salaires sur le coût de la vie, par application de l'échelle mobile.
2. Revoir la politique des prix, avec un meilleur contrôle.
3. Indemnités à caractère social à améliorer.
4. Assurer une réelle prise en charge des accidentés du travail et des maladies professionnelles.
5. Réduction de l'âge ouvrant droit à la retraite pour les Travailleuses et les Travailleurs occupant des postes de travail pénibles et contraignants, ainsi que la durée de travail hebdomadaire et l'augmentation du congé annuel.
6. Développer la médecine du travail et sociale pour les ayants droits.
7. Amélioration des conditions de vie des retraités (pensions-soins-logement-transport). Assurer l'évolution de leurs pensions en fonction du coût de la vie.
8. Promouvoir une politique de logement accessible aux travailleurs ayant de bas revenus.
9. Prise en charge des familles des travailleurs décédés par un système efficace des mutuelles.
10. Préservation et développement des postes de travail.

V. CONCLUSIONS

La Confédération Syndicale des Forces Productives (CO.SY.FO.P.) fonde son action à la base au sein des collectifs, pour promouvoir de nouvelles pratiques syndicales démocratiques qui visent à impliquer pleinement les travailleurs dans le choix d'organisation, qu'ils estiment les plus efficaces pour leur mobilisation dans la prise en charge de leurs problèmes.

Ces pratiques permettront l'émergence de syndicats représentatifs, ayant un lien puissant avec leurs collectifs, capables d'assumer leur véritable rôle et les nouvelles missions imposées par les changements sur les plans social et économique.

La Confédération, sera l'aboutissement du processus de la construction démocratique de ces syndicats représentatifs au sein des différents secteurs d'activité, dans lesquels elle puisera sa force et sa représentativité pour être au seul service des travailleurs. Objectif noble et difficile, mais réalisable avec la volonté de ceux qui produisent les richesses nationales à savoir, les masses laborieuses.

VIVE LA DEMOCRATIE SYNDICALE ET LE LIBRE
CHOIX DES TRAVAILLEURS

VIVE LA SOLIDARITE ET L'UNITE D'ACTION
DES TRAVAILLEURS

GLOIRE A NOS MARTYRS DE LA LIBERATION,
DE L'EDIFICATION ET DE LA DEMOCRATIE.

FAIT A ORAN LE 06 SEPTEMBRE 1990

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE.